

14 B464

B7215

17 JUIN 2019

+ K'1 SERVICES

S.A.S.U. au capital de 500,00 Euros

Siège social : 67 Route d'Altenheim

67100 STRASBOURG

R.C.S : TI 799 950 829

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27/07/2018
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

Résultat – Affectation

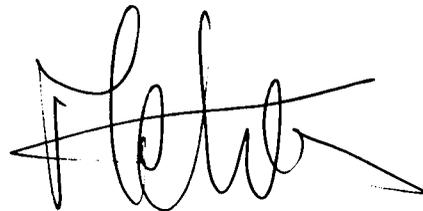
L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 faisant ressortir un **bénéfice** de **8 428,83** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **984,79** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **9 413,62** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **9 413,62** Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 9 000,00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 413,62 Euros

Pour copie certifiée conforme

Le Président



+ K'1 SERVICES
S.A.S.U. au capital de 500,00 Euros
Siège social : 67 Route d'Altenheim

67100 STRASBOURG
R.C.S : TI 799 950 829

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 27/07/2018

Le 27/07/2018,
à 20 heures,

Monsieur Mostafa MEHDI, associé unique de la société + **K'1 SERVICES**, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Monsieur Mostafa MEHDI, préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence;
- le rapport de gestion;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017, et quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 lesquels font apparaître un bénéfice de **8 428,83 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 faisant ressortir un bénéfice de **8 428,83 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **984,79 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **9 413,62 Euros**.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **9 413,62 Euros**, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 9 000,00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 413,62 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Décision n° 3

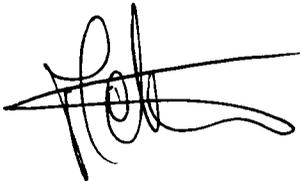
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président



+ K'1 SERVICES

67 Route d'Altenheim

67100 STRASBOURG

LIASSE FISCALE 31/12/2017 IS / RS

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2018

Désignation de l'entreprise + K'1 SERVICES			Néant <input type="checkbox"/> *																	
Adresse de l'entreprise 67 Route d'Altenheim 67100 STRASBOURG																				
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>7</td><td>9</td><td>9</td><td>9</td><td>5</td><td>0</td><td>8</td><td>2</td><td>9</td></tr></table>						7	9	9	9	5	0	8	2	9						
7	9	9	9	5	0	8	2	9												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>			1	2	Durée de l'exercice précédent * <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>			1	2	Exercice N clos le <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>7</td></tr></table>			3	1	1	2	2	0	1	7
1	2																			
1	2																			
3	1	1	2	2	0	1	7													
ACTIF																				
			Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012															
		Autres *	014	175 000	016			175 000												
	Immobilisations corporelles *		028		030															
	Immobilisations financières * (1)		040	575	042			575												
	Total I (5)		044	175 575	048			175 575												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052														
		Marchandises *		060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070														
		Autres * (3)		072	2 579	074		2 579												
	Valeurs mobilières de placement		080	25	082			25												
	Disponibilités		084	1 767	086			1 767												
	Charges constatées d'avance *		092		094															
Total II		096	4 371	098			4 371													
Total général (I+II)			110	179 946	112		179 946													
PASSIF						Exercice N 1		NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120			500												
	Écarts de réévaluation				124															
	Réserve légale				126			50												
	Réserves réglementées *				130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131			28 500												
	Report à nouveau				134			985												
	Résultat de l'exercice				136			8 429												
	Provisions réglementées				140															
Total I				142			38 464													
Provisions pour risques et charges				Total II	154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156			82 895												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166			5 595												
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	36 790		52 993												
	Produits constatés d'avance				174															
Total III				176			141 483													
Total général (I + II + III)					180		179 946													
RENVois	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	75												
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		+ K'1 SERVICES		Néant <input type="checkbox"/>	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le	
				018		3 11 2012 0 1 7 1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	52 805
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	5
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	52 810
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : 8 212 - mobilier : - immobilier :)				242	27 590
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 030	244	1 984
	Rémunérations du personnel *					250	8 280
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	262
	Dotations aux amortissements *					254	
	Dotations aux provisions					256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259				
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	38 117
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	14 693
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)		294	3 305
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300	1 352
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	1 608	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	8 429
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	8 429	314	
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 608		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	1 352	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990		
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350
	Créance due au report en arrière du déficit			346			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			668
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	352	10 721	354
				Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	370	10 721	372
				Déficit col. 2			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD